



Points saillants

Bulletin d'information sur les activités et opérations du FEM

Volume 3, n° 2
Novembre 2003

Dans ce numéro :

I. Grands thèmes de la réunion du Conseil du FEM prévue du 19 au 21 novembre 2003

- Renforcement des capacités
- Cadre d'allocation des ressources en fonction des résultats

II. Points focaux

- Évaluation du soutien apporté aux points focaux
- Le point sur la nouvelle Initiative du FEM pour la tenue de réunions de concertation avec les pays
- Syrie - Atelier de dialogue avec les pays
- Réunions des groupes de pays
 - Afrique de l'Est
 - Afrique australe
 - Cône sud de l'Amérique latine

III. Réseau FEM-ONG

- **Consultations des ONG**

IV. Domaines d'intervention du FEM

- **Priorités stratégiques dans le domaine des changements climatiques**
- **Le FEM désigné mécanisme financier de la CNUCLD**

V. Programme de suivi et d'évaluation

- Troisième bilan du FEM
- Évaluation des programmes et des actions menées
- Domaine de la diversité biologique
- Participation du FEM au Congrès mondial sur les parcs naturels

VI. Autres nouvelles

- **Simplification de la procédure de préparation des projets de moyenne envergure**
- **Actualisation du cycle des projets du FEM**
- **Nouvelles publications du FEM**

I. Grands thèmes de la prochaine réunion du FEM

La prochaine réunion du Conseil du FEM aura lieu à Washington, du 19 au 21 novembre 2003. Elle sera précédée d'une consultation des ONG qui aura lieu le 18 novembre 2003.

Outre les questions administratives habituelles, le Conseil du FEM examinera des documents relatifs à une approche stratégique au renforcement des capacités

et un cadre d'allocation de ses ressources en fonction des résultats.

L'ordre du jour provisoire de la réunion du Conseil figure à la page 2 du présent bulletin. Pour de plus amples informations, notamment sur l'ordre du jour provisoire, veuillez consulter le site du FEM (www.TheGEF.org, cliquez sur « Council Documents. »)

Qu'est-ce que le FEM ?

Le Fonds pour l'environnement mondial est un mécanisme de coopération internationale qui finance des activités ayant des effets positifs sur l'environnement mondial dans les domaines suivants : 1) diversité biologique ; 2) changements climatiques ; 3) eaux internationales ; 4) dégradation des sols ; 5) polluants organiques persistants ; 6) appauvrissement de la couche d'ozone. Le FEM compte 176 pays membres.

Depuis sa création, en 1991, le FEM a affecté 4,5 milliards de dollars au profit de plus de 1 300 projets dans 140 pays en développement ou en transition. Par ailleurs, le FEM a engagé quelque 117,4 millions de dollars sous forme de microfinancements destinés à des ONG et des groupes de proximité dans des pays en développement, les associant ainsi directement à la recherche de solutions aux problèmes environnementaux à caractère mondial.

Qu'est-ce que le Conseil du FEM ?

Principal organe directeur du Fonds, le Conseil du FEM se réunit deux fois par an. Il est chargé d'élaborer, d'adopter et d'évaluer les politiques opérationnelles et les programmes d'opérations qui servent de cadre aux activités financées par le FEM. Les groupes de pays nomment les 32 membres du Conseil qui les représentent, ainsi qu'un suppléant par groupe de pays. Les suppléants ont tout pouvoir pour agir au nom des membres du Conseil en leur absence. La liste des membres du Conseil et de leurs suppléants figure sur le site web du FEM.

FLASH INFO !

La prochaine réunion du Conseil du FEM aura lieu à Washington, du 19 au 21 novembre 2003. Pour de plus amples informations, consultez le site web du FEM (www.theGEF.org).

Renforcement des capacités

En mai 1999, le Conseil du FEM a approuvé l'Initiative de renforcement des capacités (IRC), qui devait s'étendre sur 18 mois et dont le but était de contribuer à l'élaboration d'une formule globale grâce à laquelle les capacités nationales pourraient être renforcées pour faire face aux problèmes posés par la protection de l'environnement au niveau mondial. L'IRC a permis de faire une évaluation générale des capacités à renforcer dans les pays en développement ou en transition, de dresser le bilan des activités passées et en cours menées à l'appui du renforcement des capacités nationales, et de préparer une stratégie d'aide à cette fin.

Présenté au Conseil en mai 2001, plusieurs nouveaux modes d'acheminement de l'aide au renforcement des capacités y étaient proposés : une auto-évaluation des capacités à renforcer, des projets ciblés de renforcement des capacités, des programmes par pays répondant aux besoins prioritaires en la matière dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement. Par ailleurs, il a été suggéré de faire une place plus large aux éléments « renforcement des capacités » dans les projets ordinaires du FEM.

Le Conseil a demandé au Secrétariat de commencer à accompagner les auto-évaluations des capacités à renforcer et de poursuivre les consultations sur les autres propositions. Le Secrétariat tirera parti de ces consultations pour présenter en novembre un document révisé mettant en place une approche stratégique du renforcement des capacités.

Il s'agit de fournir un appui approprié et efficace par rapport à son coût pour répondre à des besoins que les pays auront définis et hiérarchisés. Ces besoins doivent entrer dans le cadre des Conventions et des objectifs du FEM, et comporter des indicateurs clairs de progrès et de résultat.

Cadre d'allocation des ressources du FEM en fonction des résultats

Le Conseil a décidé de mettre en place un système de répartition inter et intrasectoriel de ses ressources limitées en vue d'en optimiser l'impact. Suite à l'examen de la Note de synthèse présentée sur le sujet à la réunion du Conseil en mai 2003, le Secrétariat a présidé un groupe de travail technique chargé d'établir ce cadre.

Constitué en juillet 2003, ce groupe est composé d'experts choisis par le Conseil et le Secrétariat du FEM. Il soumettra son premier rapport à la réunion du Conseil en novembre 2003.

Vous trouverez des renseignements plus détaillés sur les membres du groupe de travail sur le site du FEM (www.TheGEF.org, rubrique « What's New ? »).

Ordre du jour provisoire de la réunion du Conseil du FEM

1. Ouverture de la réunion
2. Élection du Président
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Allocution du Président du STAP
5. Nomination du Coordonnateur indépendant du suivi et de l'évaluation
6. Relations avec les instances des Conventions
7. Programme de travail
8. Plan d'activité du FEM pour l'exercice 05-07
9. Plan d'action pour donner suite aux recommandations visant à améliorer les résultats du FEM
10. Stratégie d'amélioration du renforcement des capacités
11. Suivi et évaluation
12. Troisième bilan global du FEM : Cadre de référence et budget
13. Cadre d'allocation des ressources du FEM en fonction des résultats
14. Bilan du travail avec les organismes d'exécution opérant sous le régime du dispositif élargi
15. Collaboration avec la Commission du développement durable
16. Propositions initiales pour améliorer le mode de désignation du directeur général et président du FEM
17. Confirmation de l'adhésion de nouveaux membres aux groupes de pays
18. Représentation des groupes de pays aux réunions du Conseil
19. Questions diverses
20. Compte rendu conjoints des Présidents

Pour l'ordre du jour annoté, veuillez consulter le site du FEM (www.theGEF.org, cliquez sur « Council Documents » à la rubrique « Frequently Visited Pages, » puis cliquez sur « GEF/C.22 November 19-21, 2003 »).

II. POINTS FOCALUX

Évaluation du soutien aux points focaux

Comme indiqué dans le dernier numéro de *Points saillants* (juillet 2003, volume 3, n° 1), l'appui fourni dans le cadre de l'Initiative de soutien des points focaux doit être évalué au cours de l'exercice 04 en accord avec les points focaux nationaux. D'une façon générale, il s'agit de voir si l'appui apporté aux points focaux et aux membres du Conseil a atteint les objectifs suivants : i) coordonner efficacement les activités des points focaux du FEM au niveau national et ii) aider les membres du Conseil représentant des pays bénéficiaires à s'acquitter de leurs obligations envers les pays de leur groupe.

En mai 2004, une proposition sera soumise à l'examen du Conseil sur les moyens de continuer à aider les points focaux nationaux et les membres du Conseil dans leur rôle. Cette proposition tiendra compte des conclusions de l'évaluation et des recommandations pratiques de la deuxième Assemblée du FEM, du Deuxième bilan global du FEM et des recommandations issues de la Troisième reconstitution de la Caisse et approuvées par le Conseil, ainsi que des enseignements tirés des projets réalisés.

En novembre, des questionnaires seront envoyés aux points focaux, aux représentants des ONG, et aux Agents et Organismes d'exécution. Votre soutien et votre collaboration nous seront très précieux. Grâce à cet exercice, il sera possible de recueillir des informations sur l'expérience acquise et d'évaluer l'aide nécessaire à l'appui d'une coordination véritable et d'activités de sensibilisation efficaces au niveau national.

Initiative du FEM pour la tenue de réunions de concertation avec les pays

La nouvelle initiative du FEM pour la tenue de réunions de concertation avec les pays, récemment approuvée par le Conseil, s'inspire des enseignements tirés des ateliers de dialogue avec les pays organisés par le FEM. Elle tient compte des recommandations issues de la deuxième Assemblée du FEM, de la Troisième reconstitution de la Caisse et du Deuxième bilan global, qui appellent à une participation et à une adhésion plus larges des pays aux projets du FEM, et au renforcement des capacités des points focaux nationaux.

Cette initiative au service des pays membres vise essentiellement à :

- a) faire mieux comprendre les orientations stratégiques, les politiques et procédures du FEM ;
- b) renforcer la coordination nationale et l'appropriation par les pays des activités du FEM et partager les enseignements tirés de l'exécution des projets ; et
- c) prendre plus systématiquement en compte les activités du FEM dans les cadres nationaux de planification et renforcer la coordination et les synergies entre les domaines d'intervention du FEM et les activités liées aux Conventions au niveau national.

Cette initiative se déroulera sur quatre ans et sera menée en collaboration avec les points focaux nationaux du FEM, le Secrétariat et les Agents d'exécution. Elle commencera en 2004 après la tenue dans les pays de cinq autres ateliers de dialogue avec les pays pendant la première partie de l'année.

Phase I (Sept. 2004 – Jan. 2005) : il s'agira surtout, au cours de cette première phase, d'organiser des consultations sous-régionales avec les points focaux nationaux du FEM dans les pays bénéficiaires. Ces consultations permettront d'amener tous les pays à comprendre les priorités stratégiques actuelles et le mode opératoire du FEM. Elles permettront également de recueillir les vues des pays sur la forme et le champ des consultations nationales au cours de la deuxième phase du projet.

Phase II (Jan. 2005 – Déc. 2007) : la forme et les objectifs de chaque consultation nationale multipartite au cours de cette deuxième phase de l'Initiative prendront en compte les conditions propres à chaque pays et porteront principalement sur les activités liées aux politiques du FEM.

L'Initiative pour la tenue de réunions de concertation avec les pays aura sa page web en 2004 : (www.undp.org/gef/dialogue/index.htm).

Syrie - Atelier de dialogue avec les pays

Le 22 septembre, le ministère des Collectivités locales et de l'Environnement a accueilli un atelier de dialogue à Mashtal Al Helo, dans la province de Tartous, en Syrie. Outre les points focaux pour les Conventions, 38 participants, représentant les ministères, les instituts de recherche, les bailleurs de fonds, les centres régionaux, les membres de la presse et les ONG, ont assisté à cette consultation qui a duré deux jours. Une visite du site de

deux projets du FEM a été organisée dans la province de Lattakia.

M. Taoufik Ben Amara, représentant résident du PNUD, a accueilli les participants à la réunion et en a présenté les objectifs : i) mieux faire comprendre les orientations stratégiques du FEM, ses politiques et ses procédures ; ii) renforcer la coordination nationale et l'appropriation par les pays des activités du FEM et partager les enseignements tirés de l'exécution des projets ; iii) prendre plus systématiquement en compte les activités du FEM dans les cadres nationaux de planification et renforcer la coordination et les synergies entre les domaines d'intervention du FEM et les activités liées aux Conventions au niveau national ; et iv) renforcer les capacités des points focaux nationaux.

M. Aram Saliba, gouverneur de Tartous, représentait le ministre des Collectivités locales et de l'Environnement ; il a souligné l'importance de l'atelier et la nécessité de s'occuper de l'environnement au niveau local.

L'atelier s'est terminé sur des recommandations visant à améliorer la communication et la coordination au niveau national ainsi que les procédures internes des ministères relatives pour la préparation et à l'exécution des projets. Le rôle important que les femmes et les ONG ont à jouer en ce domaine a également été relevé.

Pour de plus amples informations sur les ateliers de dialogue avec les pays, consultez la page suivante : <http://www.undp.org/gef/workshop/index.htm>

Réunion des groupes de pays

Les représentants des groupes de pays de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe et du Cône sud de l'Amérique latine ont tenu des réunions avant celle du Conseil du FEM en novembre. Ces consultations avaient pour but : i) de faire connaître aux participants les conclusions de la réunion du Conseil organisé en mai 2003 ; ii) de les consulter sur les questions à inscrire à l'ordre du jour de la réunion suivante en novembre 2003 ; iii) d'examiner les questions de représentation, notamment la rotation de la charge de membre du Conseil et de son suppléant ; et iv) d'étudier de nouveaux projets pour la région.

Les représentants des groupe des pays de l'Afrique de l'Est ont accepté l'entrée des Seychelles et du Rwanda dans leur groupe et ceux du groupe de l'Afrique australe ont accueilli la Namibie. Les groupes de pays se sont également penchés sur l'utilisation de l'aide accordée aux points focaux pour la coordination nationale et ont examiné les moyens d'établir une communication véritable

entre membres des groupes. La réunion des membres du groupe des pays de l'Afrique de l'Est a été l'occasion de présenter des communications des points focaux du FEM décrivant les activités du Fonds dans les pays considérés.

Un compte rendu de ces réunions sera placé sur le site du FEM (www.theGEF.org, rubrique « What's New? »).

III. RESEAU FEM-ONG

Partenariats FEM-ONG:

Le FEM est une institution financière unique en ce sens qu'il encourage la participation des ONG aux délibérations du Conseil. Les ONG oeuvrent de multiples manières aux côtés du FEM depuis sa création et participent aussi bien à l'analyse des politiques et à la planification des projets à l'échelle internationale qu'à l'exécution et au suivi des activités au niveau local. Les ONG soutiennent activement l'action du FEM et participent au programme de microfinancements. Elles sont de surcroît à l'origine des projets de moyenne envergure. À l'heure actuelle, plus de 700 ONG sont associées aux activités du FEM en qualité d'organismes de coexécution ou de prestataires de services. Plus des trois quarts d'entre elles sont installées dans des pays en développement.

Pour de plus amples informations sur le réseau FEM-ONG, veuillez consulter le site du FEM (www.theGEF.org, cliquez sur « Participants » puis sur « Nongovernmental Organizations »).

FLASH INFO!

La prochaine consultation FEM-ONG aura lieu le 18 novembre 2003 dans l'Auditorium Eugene R. Black (Auditorium H) 600 19th Street, Washington, de 9 à 18 heures.

Ordre du jour provisoire de la consultation FEM-ONG

1. Ouverture de la réunion
2. Questions-réponses avec le directeur général et président du FEM
3. Plan d'activité du FEM pour l'exercice 05-07
4. Renforcement des capacités
5. Cadre d'allocation des ressources du FEM en fonction des résultats
6. Le point sur les ateliers de dialogue avec les pays
7. Programmes de microfinancements
8. Étude de cas : Projet de San Lorenzo, CEASPA (Panama)
9. Suivi et évaluation
10. État d'avancement de l'étude sur les effets positifs au niveau local
11. Plan d'action du FEM
12. Programme d'opérations sur la dégradation des sols
13. Collaboration avec la Commission du développement durable
14. Étude de cas : Projet de Sundarbans
15. Bilan du travail avec les organismes d'exécution opérant sous le régime du dispositif élargi
16. Autres questions

Pour un ordre du jour annoté, veuillez consulter le site du FEM (www.theGEF.org, cliquez sur « Council Documents » dans la rubrique « Frequently Visited Pages, » puis sur « GEF/C.22 November 19-21, 2003 »).

IV. DOMAINES D'INTERVENTION DU FEM

Orientations stratégiques du FEM

Le Conseil a examiné le plan d'activité stratégique du FEM lors de sa dernière réunion en mai 2003. Afin d'optimiser l'allocation des ressources limitées du FEM en les orientant sur les secteurs hautement prioritaires, des priorités stratégiques ont été établies dans tous les

domaines d'intervention. Ces priorités mettent à profit les enseignements tirés des activités passées et visent à 1) améliorer l'impact sur l'environnement mondial et 2) renforcer les synergies entre les effets positifs aux niveaux local et mondial. Tous les nouveaux projets du FEM doivent intégrer ces aspects stratégiques.

Dans le dernier numéro de *Points saillants*, nous présentons les priorités stratégiques dans le domaine de la diversité biologique. Dans celui-ci, nous nous intéressons aux nouvelles priorités stratégiques du FEM dans le domaine des changements climatiques.

Priorités stratégiques dans le domaine des changements climatiques

Dans le domaine des changements climatiques, le soutien du FEM au cours de ses dix premières années d'existence s'est principalement efforcé de ralentir la modification du climat, dans le droit fil des directives de la Conférence des parties à la Convention sur les changements climatiques. Toute une gamme de modes d'intervention ont été mis à l'essai, l'accent étant mis sur le long terme, sans exclure quelques mesures d'intervention à court terme (projets à coûts et risques réduits tels que la récupération du gaz de décharge pour éviter les émissions de méthane).

Les priorités stratégiques ont pour but de passer plus rapidement d'opérations témoins à des formules à caractère commercial et plus large application, en privilégiant les politiques et les mécanismes institutionnels susceptibles de promouvoir un développement durable. À l'instar des programmes d'opérations dans le domaine des changements climatiques, les priorités stratégiques cherchent le juste milieu entre le développement économique et la protection du climat — sans perdre de vue que ce dernier aspect, au-delà de sa dimension environnementale, est étroitement liée aux systèmes énergétiques, qui sont l'un des ressorts du développement économique des pays.

Les priorités stratégiques proposées, notamment les moyens de les traduire dans les faits, sont présentées ci-dessous :

a) *Transformation des marchés en vue de l'adoption à grande échelle de produits et procédés à haut rendement énergétique.* Les petits projets peuvent avoir ici un grand impact. Dans le passé, les projets du FEM ont introduit avec succès des appareils électriques à haut rendement énergétique, modifiant ou pénétrant ainsi les marchés de façon conséquente et durable. En ce qui concerne les activités à mener, il peut s'agir de normalisation et d'écoétiquetage, de

diffusion de l'information ou de gestion par action sur la demande.

b) *Amélioration de l'accès aux sources locales de financement pour les énergies renouvelables et les équipements à haut rendement.* Il s'agit ici de trouver des solutions à l'un des obstacles majeurs au développement du marché de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables : l'investissement initial est élevé même si les coûts d'exploitation sont inférieurs à ceux des énergies classiques. L'objectif est donc de mobiliser le capital de départ et de proposer quelques instruments financiers plus sophistiqués.

c) *Adoption d'une politique de l'électricité favorisant un recours aux énergies renouvelables et une utilisation rationnelle de l'énergie.* Pour être sur un pied d'égalité avec les énergies classiques, les énergies renouvelables et les équipements à haut rendement ont besoin d'un environnement favorable, que ce volet vise à mettre en place.

d) *Recours aux énergies renouvelables pour les activités productives.* Le but est ici de placer les activités génératrices de revenus et autres services sociaux de base au cœur des projets du FEM, notamment ceux qui font partie intégrante d'actions dans des secteurs non énergétiques, comme la santé, l'éducation et le développement rural.

e) *Regroupement des marchés au niveau mondial et mécanismes d'innovation pour l'utilisation des nouvelles technologies au niveau national.* Les nouvelles technologies non polluantes se heurtent souvent à de plus grands obstacles car elles sont peu connues et peuvent comporter plus de risques. Il s'agira ici de viser à réduire l'écart technologique entre le Nord et le Sud pour certaines applications.

f) *Transfert modal dans le transport urbain et technologies pour véhicules et carburant propres.* Le programme d'opérations 11 est axé sur les modes de transport écologiquement viables, tout comme la présente priorité stratégique. Les projets du FEM visent ici à une meilleure maîtrise de l'énergie dans le secteur des transports et à une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ce programme d'intervention, des ressources limitées sont également prévues pour l'adaptation au changement climatique, au titre du financement des communications nationales que tous les

pays doivent soumettre en application de la Convention. Cette question suscitant l'attention accrue de la Conférence des parties, le FEM réfléchit au moyen d'accroître son concours financier en ce sens.

Le FEM désigné mécanisme financier de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

La Sixième Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) a eu lieu à la Havane, Cuba, du 25 août au 5 septembre 2003. La Conférence a adopté une décision faisant du FEM le mécanisme financier de la CNULD, conformément à l'article 20, alinéa 2 b), et à l'article 21 de la Convention. La Conférence a également demandé à son Secrétariat et à celui du FEM de prendre des dispositions pour faciliter la collaboration.

Len Good, directeur général et président du FEM, a fait savoir à la Conférence des parties que le FEM a prévu d'engager 500 millions de dollars sur trois ans en faveur des activités de lutte contre la désertification et le déboisement. Environ la moitié de cette somme (250 millions de dollars) devrait être consacrée à des projets dans le domaine de la dégradation des sols, un domaine d'intervention principalement axé sur la désertification et le déboisement. L'autre moitié est destinée à des activités de lutte contre la dégradation des sols dans le cadre de projets du FEM dans les domaines de la diversité biologique, des changements climatiques, des polluants organiques persistants et des eaux internationales.

Participation du FEM au Congrès mondial sur les parcs naturels

Le cinquième Congrès mondial sur les parcs naturels a eu lieu à Durban, en Afrique du Sud, du 8 au 17 septembre 2003. Y ont participé des membres du Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution. À l'occasion de l'ouverture de la réunion, Len Good, directeur général et président du FEM, a pris la parole devant environ 3 000 délégués. Parmi les autres orateurs éminents on peut citer la reine Noor de Jordanie et MM. Nelson Mandela et Thabo Mbeki, ancien et actuel présidents de l'Afrique du Sud.

Le FEM avait un stand d'exposition pour distribuer ses publications et faire connaître l'institution et son mandat aux délégués du Congrès. Il a également fait paraître à cette occasion une publication consacrée à son action dans le monde entier en faveur des zones protégées.

La participation au Congrès mondial sur les parcs naturels a été pour le FEM une excellente occasion de s'entretenir avec des acteurs clés et de connaître l'opinion des délégués sur son mode de fonctionnement.

V. PROGRAMME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Troisième bilan global du FEM

Le Troisième bilan global du FEM démarrera au cours de l'exercice 04 avec l'élaboration du mandat qui sera soumis à l'examen du Conseil lors de sa réunion en novembre 2003. Conformément à ce mandat, le directeur du suivi et de l'évaluation recrutera un groupe indépendant de consultants qui commenceront leur travail en juin 2004. Une première version du rapport sur le Troisième bilan global sera présenté au Conseil en mai 2005. La version finale pourra ainsi être prête pour le début des négociations de la Quatrième reconstitution des ressources du FEM.

Le Troisième bilan global devrait s'articuler autour des grands thèmes suivants :

- Les résultats et l'impact des programmes du FEM au niveau mondial, notamment les synergies entre les domaines d'intervention ;
- L'adéquation des mécanismes institutionnels ;
- La bonne orientation des politiques, stratégies, programmes et procédures ; et
- Le degré de conformité des programmes et projets aux critères d'évaluation du FEM tels que l'appropriation des projets par les pays, la mobilisation de cofinancements, la viabilité à long terme, le potentiel de transposition, le suivi et l'évaluation.

Évaluations des programmes et des orientations

Les études sectorielles joueront un rôle fondamental dans la préparation du Troisième bilan global du FEM. Les études couvriront tout le champ d'application des programmes d'opérations du FEM, notamment les questions liées aux orientations, à l'approche-programme, aux techniques et aux opérations. Tous les éléments disponibles seront mis à profit, y compris les examens de l'état d'avancement des projets, les examens des projets par le Secrétariat (EPPS), les évaluations transsectorielles et les évaluations de projets à mi-parcours et les rapports d'évaluation finale. Les évaluations des programmes d'opérations sur l'ozone, les polluants organiques persistants et la gestion intégrée des écosystèmes seront lancées et achevées au cours de la première moitié de

l'exercice 05. La première phase de ces études concernera l'élaboration de méthodes d'évaluation et d'indicateurs pour les programmes d'opérations. Le Groupe de suivi et d'évaluation du FEM aimerait demander l'aide des points focaux pour tirer les enseignements des projets réalisés et effectuer des visites de site.

VI. AUTRES NOUVELLES

Simplification de la procédure de préparation des projets de moyenne envergure

Le Secrétariat a constitué un groupe de travail sur les projets de moyenne envergure chargé de le conseiller sur la meilleure façon de donner suite aux recommandations de l'évaluation réalisée sur ces activités.

Ce groupe est composé d'un représentant de chacun des trois Agents d'exécution, d'un représentant des organismes d'exécution opérant sous le régime du dispositif élargi (FIDA), de deux représentants des ONG et des membres du Secrétariat.

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises depuis juillet et continue de se réunir régulièrement. Un document sera soumis pour examen lors de la consultation des ONG et/ou de la réunion du Conseil en mai 2004.

Actualisation du cycle des projets du FEM

Le cycle des projets est en cours d'actualisation afin d'incorporer les changements proposés et approuvés par le Conseil du FEM. Un document révisé sur le cycle des projets sera présenté sous forme de document d'information à la réunion du Conseil en novembre 2003.

Les changements demandés sont en train d'être apportés et la mise à jour du cycle révisé des projets les récapitulera tous pour plus de clarté. Ces modifications préciseront le sens de plusieurs des directives et des procédures d'instruction des projets du FEM. Notamment, le document révisé du cycle des projets reflètera les modifications apportées aux critères d'évaluation des projets et présentera un certain nombre de cadres standards tels que le résumé analytique des projets, qui seront placés sur le site web du FEM. Tous les Agents et Organismes d'exécution utiliseront ces cadres standards à l'avenir, notamment pour les descriptifs de projet, les demandes de financement PDF les inscriptions aux programmes de travail.

Nouvelles publications du FEM

- *Making a Visible Difference in Our World* (36 pages, disponible en ligne) – Les actions en faveur de parcs existants ou nouveaux, de réserves d'espèces sauvages, de sites du patrimoine mondial et d'autres zones protégées représentent 60 % du portefeuille de projets du FEM. À travers ses partenariats le FEM préserve 226 millions d'hectares –soit un quart de la totalité des zones protégées dans le monde. Cet ouvrage passe en revue les activités du FEM qui visent à ce que les effets positifs de cette protection dépassent les frontières des aires protégées.
- *Operational Report on GEF Projects* (environ 400 pages, à paraître à la mi-novembre) – Description de tous les projets du FEM fournie par ses trois Agents d'exécution (le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale). Cette information est également disponible en ligne sur une base de données consultable comprenant aussi des descriptifs de projets. Cette base de données est accessible à l'adresse www.theGEF.org, cliquez sur « Project Database » (sur le côté gauche de la page.)
- *Document de travail 19: The Global Environment Facility as a Pioneering Institution*, Laurence Boisson de Chazournes (32 pages, disponible en ligne) – Le FEM est la première institution internationale à faire le lien entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Ce document examine le fonctionnement de ce partenariat, l'histoire du FEM et les acquis pouvant servir à d'autres institutions.

Pour obtenir des exemplaires de ces publications, appelez le (202) 473-0508, adressez un courriel à rrodriguez@theGEF.org ou écrivez au Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial, 1818 H St., NW, Washington DC 20433, États-Unis. Pour consulter ces publications sur le site du FEM (www.theGEF.org), cliquez sur « Publications » à la rubrique "Frequently Visited Pages" située sur le côté droit de la page.

Le Secrétariat du FEM souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et à leurs suppléants ainsi qu'aux points focaux récemment nommés

POINTS FOCaux DU FEM

Les points focaux du FEM veillent à ce que les projets du FEM soient menés à l'initiative des pays, conformément aux priorités nationales et jouent à cet égard un rôle déterminant. Il existe deux catégories de points focaux nationaux :

Les **points focaux politiques** sont chargés des questions intéressant l'administration et les politiques du FEM et des communications avec les pays membres de leur groupe. Tous les pays membres du FEM désignent des points focaux politiques.

Les **points focaux techniques** sont chargés de la coordination, à l'échelle nationale, des projets et autres opérations du FEM. Seuls les pays pouvant prétendre à l'aide financière du FEM sont censés désigner des points focaux techniques.

La liste complète des membres du Conseil, de leurs suppléants et des points focaux est disponible sur le site web du FEM (www.theGEF.org).

Membres du Conseil

Nom	Pays	Catégorie	Date d'entrée en fonction
M. Koichi Hasegawa	Japon	Membre du Conseil	04/09/2003
M ^{me} Marita Steinke	Allemagne	Membre du Conseil	04/09/2003
Colonel Bala Mande	Nigeria	Membre du Conseil Point focal politique	26/09/2003
M. Dan Frederiksen	Danemark	Membre du Conseil	06/10/2003
M ^{me} Ludovica Soderini	Italie	Membre du Conseil	07/10/2003
M. Ramon Fernandez	France	Membre du Conseil	08/10/2003
M ^{me} Elisea G. Gozun	Philippines	Membre du Conseil Point focal technique	13/10/2003
M ^{me} BrittMarie Hartvig	Suède	Membre du Conseil	15/10/2003

Membres suppléants

Nom	Pays	Catégorie	Date d'entrée en fonction
M. Katsuro Kitagawa	Japon	Membre suppléant	04/09/2003
M. Roberto Goidanich	Brésil	Membre suppléant	26/09/2003
M. Kari Karanko	Finlande	Membre suppléant	15/10/2003
M. Walter Hermann	Allemagne	Membre suppléant	20/10/2003

M. Aboubaker Douale Waiss	Djibouti	Membre suppléant Point focal technique	20/10/2003
M. Raphael Kabwaza	Malawi	Membre suppléant Point focal politique Point focal technique	21/10/2003
M. Doorga Persaud	Guyana	Membre suppléant Point focal technique	22/10/2003
M. Effendy Sumardja	Indonésie	Membre suppléant Point focal politique Point focal technique	22/10/2003
M ^{me} Claudia McMurray	États-Unis	Membre suppléant	31/10/2003
M. Jinkang Wu	République populaire de Chine	Membre suppléant	31/10/2003
M. Nuno da Mota Pinto	Portugal	Membre suppléant	06/11/2003

Points focaux politiques

Nom	Pays	Catégorie	Date d'entrée en fonction
M ^{me} Nino Ckhkobadze	Géorgie	Point focal politique	08/09/2003
SE M. Lauro Baja Jr.	Philippines	Point focal politique	30/09/2003
M. Mirza Tasadduq Hussain Beg	Bangladesh	Point focal politique	07/10/2003
SE M. Gheorghe DUCA	Moldavie	Point focal politique	20/10/2003
SE M. Lufter Xhuveli	Albanie	Point focal politique	20/10/2003

Points focaux techniques

Nom	Pays	Catégorie	Date d'entrée en fonction
M. Carlos Costa	Brésil	Point focal technique	04/09/2003
M. César Rivera	Équateur	Point focal technique	04/09/2003
SE M ^{me} Aitkul Samakova	Kazakhstan	Point focal technique	04/09/2003
Dr Yousef Shuraiki	Jordanie	Point focal technique	12/09/2003
Professeur Ratemo W. Micheka	Kenya	Point focal technique Point focal politique	04/10/2003
M ^{me} Marithza Del Castillo Antezana de Villazon	Bolivie	Point focal technique	07/10/2003
M ^{me} Fatouma ALI ABDALLAH	Comores	Point focal technique	20/10/2003
M. Roland GAJŠAK	Croatie	Point focal technique	20/10/2003
M. Hounng-Seob Kim	République de Corée	Point focal technique Point focal politique	20/10/2003